



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE  
DE L'ASSURANCE, DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE  
22 AVRIL 2024 - N° 100

## LA REVUE DE PRESSE

9  
avril

### Première sanction de 2024 prononcée par l'ACPR pour manquements en matière LCB-FT

Dans une décision rendue le 9 avril 2024, l'ACPR sanctionne la société Treezor, établissement de monnaie électronique appartenant à la Société Générale pour de nombreux manquements en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) dont notamment ; un profilage de la clientèle insuffisant et inefficace, une surveillance des transactions lacunaires, des défauts d'examens renforcés des opérations et des déclarations de soupçons inexistantes ou trop tardives. Point important, certaines de ces défaillances avaient déjà été détectées dans un audit interne réalisé par la Société Générale, sans pour autant qu'elles ne fassent l'objet de mesures correctives, ce que n'a pas manqué de souligner l'ACPR.

Ainsi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, [la Commission des Sanctions de l'ACPR a prononcé un blâme et une amende d'un million d'euros à l'encontre de la société Treezor.](#)

### >> L'AVIS D'ASTRÉE

Dans la continuité d'une année 2023 riche en sanctions LCB-FT, cette première décision de l'année 2024 illustre une nouvelle fois que la LCB-FT est un domaine de contrôle prioritaire.

2  
avril

### La Médiation de l'Assurance publie une étude de cas sur la résiliation du contrat en cas de disparition du téléphone mobile assuré

Pour rappel, la loi dispose que le contrat d'assurance doit prévoir la possibilité pour l'assuré de résilier son contrat en cas de la perte totale de la chose garantie à la suite d'un événement non prévu par le contrat. La charge de la preuve incombant à l'assuré. (*En vertu de l'article 1353 du Code civil*).

Ainsi, dans le cadre d'une assurance souscrite pour garantir un téléphone mobile, l'assuré doit informer l'assureur de la disparition de son téléphone mais doit aussi lui prouver cette disparition pour obtenir la résiliation du contrat d'assurance. Le médiateur

de l'assurance rappelle [au sein de cette étude](#) de cas que l'assuré qui n'est pas en mesure de prouver la date de la disparition de l'appareil ne peut prétendre à un remboursement rétroactif de ses primes.

Il rappelle également que l'assuré se doit d'informer son assureur d'un changement de téléphone mobile puisque ce changement modifie le risque du contrat.



## L'AMF publie sa lettre de l'Observatoire du mois d'avril 2024 et s'intéresse au frais des placements financiers

Dans sa publication, l'Autorité des marchés financiers souligne la poursuite en 2023 de la baisse des frais appliqués aux investissements des particuliers. Cette baisse concerne principalement les fonds d'actions et les fonds diversifiés.

Du côté des placements collectifs, les frais annuels des organismes de placement collectif ouverts au public, élevés, en moyenne, à 1,25% 2021 sont passés à 1,18% en 2022 et à 1,15% en 2023.

Du côté des investissements directs en actions, les tarifs des PEA en banque n'ont pas connu d'évolution mais ceux des frais moyens pour les comptes-titres ont diminué par rapport à janvier 2023. L'Autorité indique notamment que les frais de courtage pratiqués par les courtiers en ligne n'ont pas connu de grande évolution depuis un an et invite les épargnants à mieux s'informer et les conseillers à la poursuite des progrès sur la transparence sur les frais.

### >> L'AVIS D'ASTRÉE

Cette publication de l'AMF rappelle aux conseillers l'importance de faire preuve de transparence sur leurs frais.

---

## Astrée vous souhaite une très bonne semaine

Avocats et organisme de formation, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt  
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.  
Toute reproduction interdite.*